

L'inscription à une formation vaut acceptation du règlement intérieur disponible sur notre site lacitedeslangues.com et des conditions générales de vente figurant au verso.

Site

Entreprise	Nom de l'entreprise		Forme juridique	
	Adresse		Effectif	
	Code postal / Ville		Responsable	
	Tél. / Fax		Contact	
	E-mail		Siret	

Formation	Intitulé du stage	Date(s)	Montant inscription
	<input type="checkbox"/> Plan de formation <input type="checkbox"/> Compte Personnel Formation <input type="checkbox"/> Autre		
	Précisions éventuelles (si prise en charge différente selon les stagiaires) :		

Participant(s)	Prénom(s) / Nom(s) ⁽¹⁾	Fonction	Statut ⁽²⁾	Tél. ou e-mail personnel

(1) Le responsable formation atteste avoir pris connaissance du programme et s'être assuré de la maîtrise des prérequis auprès des participants inscrits ci-dessus

(2) Cadre, agent de maîtrise, employé, ouvrier, libéral, commerçant, particulier, demandeur d'emploi

Quels sont les objectifs concernant cette formation ?

Facturation	Cette formation sera prise en charge par un OPCA ? : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, merci d'indiquer, ci-contre, son nom et adresse. En l'absence de l'attestation de prise en charge, la facture sera établie à l'entreprise. MODE ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation figurant au verso. Règlement par chèque à l'ordre de SFEAS de 30 % à la commande, le solde à réception de facture.	Adresse de facturation (Si différente de celle de l'entreprise) ou adresse de votre OPCA Adresse d'envoi de la convention et/ou convocation (Si différente de celle de l'entreprise)
-------------	--	--

Bulletin à retourner à :
La Cité des Langues – Savoie Technolac
12 avenue du Lac d'Annecy – 73381 Le Bourget-du-Lac Cedex

Date, cachet et signature :

LACITEDESLANGUES.COM

CHAMBÉRY LYON PARIS BORDEAUX
 12, avenue du Lac d'Annecy
 Savoie Technolac
 73381 Le Bourget-du-Lac cedex
 info@lacitedeslangues.com

GROUPE INSEEC
 SFEAS - SAS AU CAPITAL DE 322 340 EUROS
 RCS CHAMBÉRY 753 159 144
 SIÈGE SOCIAL : 12, AVENUE DU LAC D'ANNECY - 73381 LE BOURGET-DU-LAC CEDEX
 SIRET 753 159 144 00017 - N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ 82730157473

Nous contacter

0 800 08 02 02 Service & appel gratuits

TARIFS

- Les prix de vente sont indiqués sur les programmes détaillés ainsi que sur les propositions de formation Intraentreprise émises par La Cité des Langues.
- La Cité des Langues n'est pas assujetti à la TVA, les prix sont nets de taxes.
- Les repas et frais d'hébergement ne sont pas inclus dans les prix. Ils sont optionnels et peuvent vous être facturés en sus. Le cas échéant, vous pouvez en obtenir le remboursement auprès de votre OPCA.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Un accusé réception de commande est adressé à l'entreprise à réception du bulletin d'inscription.
- Une convocation de stage est envoyée environ 10 jours avant le démarrage du stage ; elle précise les modalités pratiques et est accompagnée d'un plan d'accès.
- Une convention de stage vous est envoyée systématiquement même si nos factures font office de convention de stage.
- Une facture et une attestation de présence sont envoyées à l'issue de la formation.

FACTURATION / RÈGLEMENT

Règlement par l'entreprise

- Acompte de 30 % à la commande, solde à réception de facture sans escompte.
- Le non-respect de ces conditions de vente donne lieu à des pénalités de retard calculées selon le taux d'intérêt légal en vigueur.

Règlement par l'OPCA

- La facture peut être adressée directement à l'OPCA de l'entreprise. Pour ce faire, l'attestation de prise en charge devra parvenir à La Cité des Langues avant la fin de la formation. Faute de ce document, la facture sera adressée directement à l'entreprise.
- En cas de prise en charge partielle, la différence de coût est facturée à l'entreprise.

Règlement par un particulier

- La totalité du montant de la formation doit être réglée avant le démarrage du stage.

ANNULATION

- En cas d'annulation d'une séance de cours de la part du stagiaire, un délai de prévenance de 2 jours ouvrés est exigé sinon la séance est facturée. Toute annulation dans les délais permet le report du cours à une date ultérieure.
- Les cours prévus en laboratoire, sur les outils multimédia ne peuvent en aucun cas être remplacés par des heures de face à face pédagogique.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.
- La Cité des Langues se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.